

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABASTIDE-MONRÉJEAU DU 24 SEPTEMBRE 2024

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LABASTIDE-MONRÉJEAU s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 17 septembre 2024 et transmise par voie électronique le 17 septembre 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : LEBLANC Jean-Simon - ANCEAUX Christelle - BEAUGRAND Laetitia - DICHARRY Mathieu - GASPARD Agnès - GONZALEZ Nora - LALANNE Frédéric - NARBARTE Xavier - PANDELES Audrey - POURTEIG-DULÉ Philippe - RIVIERE Daniel - THEULÉ Jean

Absents/ Excusés : LOPES Daniel - MINIER Dalila

Absents mais ayant donné pouvoir :

Membres en exercice : 14 **Membres Présents** : 12

Secrétaire de séance : Mme GONZALEZ Nora

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Délibération autorisant la signature du marché à la suite de l'appel d'offres pour la création d'un Lotissement communal
- Octroi d'une aide de secours
- Achat du terrain cadastré ZB n°141
- Accord convention - Mécénat entreprises
- Adhésion au groupement de commandes de la CCLO et ses communes membres
- Don à la Vallée d'Aspe
- Questions diverses

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2024.

1. DÉLIBÉRATION 2024-01 - DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHÉ A LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA CRÉATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a organisé une consultation en procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle afin de choisir l'entreprise pour la réalisation d'un lotissement d'habitation de 8 lots.

L'opération comprend des travaux d'aménagements de surface (cheminements en béton balayé, voirie en enrobé, stationnement en dalles alvéolaires engazonnées), des travaux de réseaux (réseau pluvial, fourreaux divers), des travaux de maçonnerie (murets) et des travaux d'espaces verts (plantations, aménagements paysagers, clôtures).

La mise en concurrence a donné lieu à une publication dans un Journal d'annonces légales.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

Il est proposé d'attribuer le marché précité à l'entreprise suivante :

Entreprise	Montant en € H.T.
CASTILLON TP	219 564, 55 € H.T.

En complément, dans l'optique de faciliter l'administration communale dans ce dossier, les autorisations et délégations données par l'Assemblée pourraient être accordées au suppléant s'il en était besoin.

L'Assemblée, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE :

- le Maire à signer le marché comme suit :

Entreprise	Montant en € H.T.
CASTILLON TP	219 564,55 € H.T.

- le Maire à prendre toute décision et à signer toute pièce qui y serait relative, en ce compris les modifications du marché public dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à cette opération.

DÉCIDE :

- qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera des présentes autorisations et délégations.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
12	12	0	0

2. DÉLIBÉRATION N° 2024-02 - OCTROI D'UNE AIDE DE SECOURS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés matérielles rencontrées par la famille ALONSO / ESCOUTE administrés de la Commune, dont le domicile situé au 6 impasse du Pic d'Anie a été entièrement détruit par le feu le vendredi 19 juillet 2024.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de verser une aide financière d'un montant de deux mille euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de verser une aide financière de 2000 euros à la famille ALONSO / ESCOUTE
PRÉCISE que l'aide sera imputée à l'article 65133 « Secours d'urgence » du budget communal.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
12	12	0	0

3. **DÉLIBÉRATION N° 2024-03 – ACHAT DU TERRAIN CADASTRÉ ZB N°141**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de Lotissement Communal il a été convenu d'acquérir une partie de l'ancienne parcelle ZB 126 devenue ZB n°141, appartenant à Madame BERTANA Elisabeth.

Cette acquisition, qui porterait sur environ 9 a 03 ca, serait acceptée par Madame BERTANA Elisabeth moyennant la somme de 1 € le mètre carré.

Cette acquisition aurait lieu sous la condition de maintenir et entretenir le fossé arboré pour permettre l'écoulement de l'eau.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir la parcelle ZB 141 issue de l'ancienne parcelle ZB n°126, d'une superficie d'environ 9 a 03 ca, appartenant à Madame BERTANA Elisabeth, au prix de 1 € le mètre carré et sous la condition de maintenir et entretenir le fossé arboré pour permettre l'écoulement de l'eau.

PRÉCISE que les frais d'acte seront pris en charge par la Commune.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
12	12	0	0

4. **DÉLIBÉRATION N° 2024-04 – ACCORD CONVENTION MÉCÉNAT ENTREPRISES**

« Ensemble Vers une Energie Verte, Citoyenne et Locale »

Pour répondre à nos objectifs de réduire notre empreinte carbone nous menons depuis 2 ans des réflexions et des études permettant d'améliorer notre impact sur l'environnement, tout en voulant créer un projet collectif et innovant avec les habitants du territoire.

Initialement porté par la Commune, ce projet a été repris et développé par un collectif d'habitants de Labastide-Monréjeau et de Labastide-Cézéracq « Céz Mon Energie ». Ce projet innovant a donc évolué au fil des mois, pour arriver aujourd'hui à sa concrétisation :

**Produire une énergie responsable et la consommer localement
grâce à l'autoconsommation collective.**

La Commune va créer un réseau de chaleur basé sur la géothermie. Ce réseau sera raccordé à l'ensemble des bâtiments communaux du centre-bourg, dont en premier lieu l'école et améliorera significativement l'impact environnemental de leur mode de chauffage et de rafraîchissement. Ce réseau de géothermie pourra être développé assez rapidement et permettra de connecter les futures constructions du centre bourg comme la Maison d'assistantes maternelles, les logements dédiés aux personnes âgées et sans doute le lotissement communal.

En parallèle à ce projet, afin d'améliorer le confort d'été de l'école, nous allons construire des ombrières autour de l'école. Au-delà du bénéfice immédiat pour les écoliers, ces ombrières augmenteront considérablement les surfaces permettant de recevoir, dans un second temps, une partie des panneaux photovoltaïques dont l'installation et le financement seront dévolus au collectif « Céz Mon Energie » afin d'augmenter la capacité de production de leur boucle d'autoconsommation collective.

Ces projets concourent tous au même objectif et contribuent ensemble à une ambitieuse initiative, associant citoyens, Commune et différents acteurs économiques locaux dans un même élan collectif de soutenabilité énergétique pour notre territoire :

**Produire et consommer localement notre énergie pour
rendre notre territoire plus vertueux et solidaire.**

Dans ce cadre, nous souhaitons proposer aux entreprises du bassin de Lacq et nationales de participer à ce projet de territoire en répondant à la campagne de mécénat qui aura pour but : le financement du projet de construction de ces infrastructures municipales.

Dans un avenir proche, nous proposerons également aux habitants du territoire de s'y investir en donnant un impact local à leur épargne grâce au « financement citoyen ».

Monsieur le Maire propose de confier à l'entreprise Villyz la mission d'accompagner la Commune pour mettre en place ces partenariats.

Pour encadrer et sécuriser sa pratique du mécénat, il est proposé :

- d'approuver la convention liant la Commune de LABASTIDE-MONRÉJEAU et l'entreprise Villyz
- d'autoriser Monsieur Maire ou son représentant à signer, la convention liant la Commune de LABASTIDE-MONRÉJEAU et l'entreprise Villyz, ainsi que tout document nécessaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'approuver la convention liant la Commune de LABASTIDE-MONRÉJEAU et l'entreprise Villyz

AUTORISE Monsieur Maire ou son représentant à signer, la convention liant la Commune de LABASTIDE-MONRÉJEAU et l'entreprise Villyz, ainsi que tout document nécessaire.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
12	12	0	0

5. DÉLIBÉRATION N°2024-05 – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CCLO ET SES COMMUNES MEMBRES

Par délibération en date du 22 avril 2024, le Bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la communauté de communes et ses communes membres pour l'année 2024.

Tout comme cela a été le cas pour l'année 2023, il est proposé aux communes en ce début d'année 2024 une liste d'achats sur lesquels elles peuvent s'engager.

Les consultations entrant dans le champ d'application du groupement de commandes sont les suivantes :

- Produits et matériels d'hygiène professionnelle
- Outillage à main

La fonction de coordonnateur du groupement, c'est-à-dire la passation du marché, sera assurée par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres pour l'année 2024 afin de participer à la consultation suivante :

Produits et matériels d'hygiène professionnelle

- **AUTORISE** Monsieur Maire le Maire à signer la convention cadre ci-jointe.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
12	12	0	0

6. DÉLIBÉRATION N° 2024-06 – DON A LA VALLÉE D'ASPE

Le département a connu un épisode orageux de grande ampleur dans la nuit du 6 au 7 septembre 2024. En effet, l'épisode pluvieux a été d'une telle intensité que les communes des Pyrénées-Atlantiques en particulier de la Vallée d'Aspe (Borce, Cette-Eygun, Etsaut et Urdos) ont été durement touchées.

Les habitants, administrés ou simplement de passage dans ces communes ont considérablement soufferts par ces conséquences climatiques dramatiques.

Considérant les dégâts matériels importants mais aussi les effets psychologiques que de tels sinistres peuvent avoir un appel à la solidarité est lancé par l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques (ADM64).

Les fonds seront entièrement reversés aux quatre communes en particulier reconnues en état de catastrophe naturelle pour l'épisode pluvieux et inondations de la nuit du 6 au 7 septembre 2024 par arrêté ministériel.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de verser une aide financière de 2 000 euros sur le compte « ADM64 – Intempéries »
PRÉCISE que l'aide sera imputée à l'article 65133 « Secours d'urgence » du budget communal.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
12	12	0	0

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 01 à 06.

QUESTIONS DIVERSES :

- Semaine bleue : la semaine nationale des retraités et des personnes âgées aura lieu du 30 septembre au 4 octobre 2024. En lien avec l'école et nos aînés, des ateliers pâtisserie, des danses et chants béarnais seront organisés, ainsi qu'un loto et une dictée intergénérationnels.
- Octobre rose : la Mairie se revêtira de rose en soutien à « Octobre rose » comme elle le fait depuis quelques années déjà.
- Théâtre : une soirée théâtre sera organisée le 19 octobre à 20h30 à la salle des fêtes.
- CCAS : le Comité Consultatif chargé d'examiner les affaires concernant l'action sociale de la Commune se réunira le mercredi 25 septembre 2024 à 18h00 à la Mairie.
- Logements sociaux : l'appel d'offres pour la construction des 10 logements a été lancé par DOMOFrance le 28 août dernier.
- Journée citoyenne : une journée citoyenne sera organisée le 30 novembre prochain.

Liste des membres présents :

- ✓ LEBLANC Jean-Simon
- ✓ ANCEAUX Christelle
- ✓ BEAUGRAND Laetitia
- ✓ DICHARRY Mathieu
- ✓ GASPARD Agnès
- ✓ GONZALEZ Nora
- ✓ LALANNE Frédéric
- ✓ NARBARTE Xavier
- ✓ PANDELES Audrey
- ✓ POURTEIG-DULÉ Philippe
- ✓ RIVIERE Daniel
- ✓ THEULÉ Jean

Signature du Maire
Jean-Simon LEBLANC



Signature du secrétaire de séance
Nora GONZALEZ